





Vu le dernier barème de participation adopté par le Conseil d'Administration de l'ATD16,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et compte tenu de l'intérêt de la collectivité pour une telle option :

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :**

- **DECIDE** de souscrire aux missions optionnelles de l'ATD16 à compter du 01/01/2019 :

- « **Assistance sur logiciels et accès à la centrale d'achat logiciels** » [finances, paie / RH, gestion des administrés...] incluant notamment :
  - l'accès à la centrale d'achat de logiciels
  - l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels
  - la formation aux logiciels
  - la télémaintenance
  - la participation aux clubs utilisateurs
  - l'envoi de documentations et de listes de diffusion
- « **Appui à la signature électronique** », incluant notamment :
  - l'accès à la centrale d'achat de certificats électroniques,
  - l'assistance des utilisateurs à l'utilisation des certificats,
- « **Cartographie numérique/ visualisation** »,
- « **module métier de cartographie numérique de gestion de l'urbanisme** » incluant notamment :
  - l'assistance des utilisateurs à l'exploitation du SIG
  - la formation aux logiciels
  - la télémaintenance
  - la participation aux clubs utilisateurs
  - l'envoi de documentations et de listes de diffusion

- **PRECISE** que ces missions optionnelles seront exercées selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines,

- **APPROUVE** le barème prévisionnel de la cotisation annuelle optionnelle correspondante.

Pour Extrait Conforme  
En Mairie, le 7 novembre 2019

Jean-Noël DUPRÉ  
Maire de Confolens

